

LE JOURNAL DES LOCATAIRES

N°
8
MARS 2025

L'INFORMATION DE SAUMUR HABITAT



DOSSIER :
RÉPARATIONS LOCATIVES :
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

À LIRE

KLARO : UN SOUTIEN POUR LE POUVOIR D'ACHAT

ENQUÊTE SLS

**COORDONNÉES DE VOS RÉPRÉSENTANTS DES
LOCATAIRES**

ÉDITO

En ce début d'année 2025, je suis heureux de vous annoncer que Saumur Habitat va poursuivre son activité pour encore mieux vous servir.

C'est pourquoi, je suis ravi de partager avec vous une ambition nouvelle : le lancement d'un nouveau service de petites réparations locatives. Ce projet a pour but de vous offrir une assistance rapide et efficace pour les petits travaux d'entretien courant qui peuvent survenir dans votre logement. Qu'il s'agisse de réparer une fuite, de remplacer une poignée de porte ou de régler un problème électrique mineur, notre équipe sera à votre disposition pour vous aider à maintenir votre logement en bon état.

Ce service est conçu pour vous simplifier la vie et vous offrir une tranquillité d'esprit supplémentaire. Nous savons combien il est important de vivre dans un environnement confortable et bien entretenu.

Pour bien mesurer si ce service peut vous convenir, merci de répondre au questionnaire que vous trouverez dans ce journal, votre avis nous est indispensable !

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité. Ensemble, nous pouvons trouver ensemble un chemin qui donne satisfaction à tous.

Bonne lecture.



Jackie GOULET CLAISSE
Président de Saumur Habitat

ACTUALITÉ

ENQUÊTE SLS

En octobre 2024, vous avez reçu une enquête SLS 2025 et vous n'avez toujours pas répondu ?

Il est encore temps d'y répondre en rapportant à l'accueil de l'Office, l'enquête complétée et signée accompagnée de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Une enquête obligatoire !

Cette enquête est une obligation légale pour Saumur Habitat et toutes les personnes qui l'ont reçue doivent y répondre.

En cas d'absence de réponse ou de dossier incomplet au 28/02/2025, l'Office sera dans l'obligation de facturer une indemnité pour frais de dossier (10 €) et un surloyer forfaitaire maximal sur vos prochains avis d'échéance.



COMMENT CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES ?

AFOC
Mme Bernadette BUTY



Adresse AFOC :
14, place Imbach 49100 Angers

Contact : Mme Rochette Françoise
Tel. 02 41 25 49 60



CLCV
Mme Chantal BERICH
et M. Michel GOULU



Adresse CLCV :
14, place Imbach 49100 Angers
Tel. 02 41 87 58 42

Contact : Mme Perron Maelle
Tel. : 06 63 83 89 11

Permanences Saumur :
Espace J.Percereau (1^{er} vendredi
de chaque mois de 10h à 11h30
(avec ou sans rdv)

925, rue F. Mitterrand - 49400 Saumur

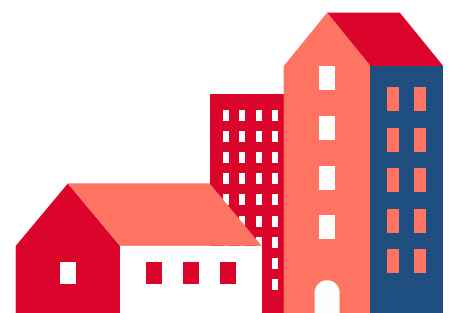


CGL
M. Nicolas RIOUBLANC



Adresse CGL : 16, rue Albert
Schweitzer 49260 Avrillé
Tel. 02 53 61 06 64

Contact : Mme La Rosa Laurence
Tel. 07 60 19 64 17



DÉMOLITIONS AU CHEMIN VERT

Dans le cadre du programme ANRU, les bâtiments situés au 161/179 rue Schweitzer (25 logements), aussi appelé Bâtiment J, et au 58/86 rue Gay Lussac (24 logements), aussi appelé Bâtiment B, ont été démolis.

Le bâtiment situé au 109/125 rue Schweitzer (72 logements), nommé Bâtiment L, le sera prochainement. Une délicate phase de désamiantage débutera en mars prochain, après la mise en place d'un échafaudage autour du bâtiment. Toutes les mesures de sécurité seront prises pour une démolition qui changera l'image de ce quartier.

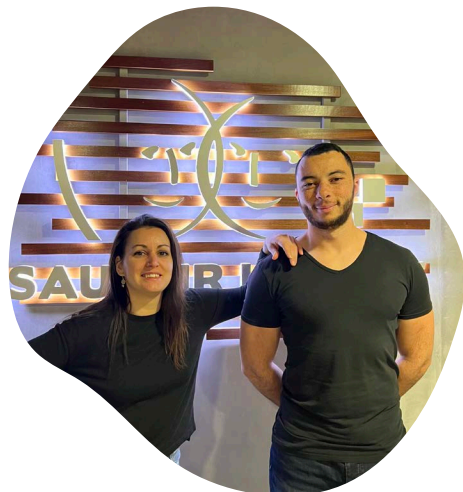


DE NOUVEAUX AGENTS DE PROXIMITÉ À SAUMUR HABITAT !

Dorénavant, vous rencontrerez dans les secteurs suivants :

- Les Hauts Quartiers
- L'îlot Dacier/St-Pierre
- Les communes situées au nord de l'agglomération saumuroise

→ **Marjorie DUCOURET**
et **Paul COULBARY**



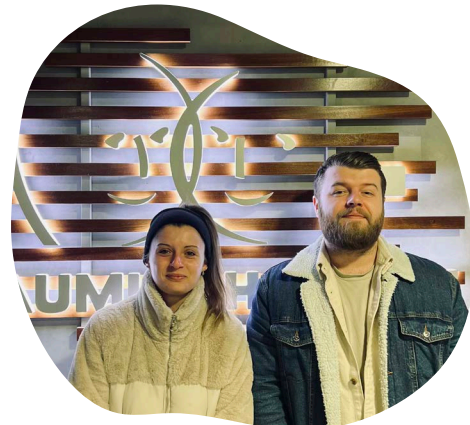
- Saumur Centre
- Entre les ponts (l'île d'Offard)
- Saint-Lambert-des-Levées
- Saint-Hilaire Saint-Florent

→ **Andréa SANCHEZ**
et **Nicolas AUMOND**



- Le quartier du Chemin Vert
- Bagneux
- Les communes situées au sud de l'agglomération saumuroise

→ **Charlotte LOISEAU**
et **Allan LOIZEAU**



RÉDUCTIONS DES CHARGES DE CHAUFFAGE AU GAZ POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS

A compter du 1^{er} janvier 2025, le loyer est revalorisé de 3.26%, conformément au vote du Conseil d'Administration de Saumur Habitat du 28/10/2024 (hors logements en classe énergétique F et G). Grâce à une gestion rigoureuse et optimisée par nos services, les provisions de charges de chauffage pour les logements collectifs au gaz (y compris le chauffage urbain au Chemin Vert) seront réduites de 5 %.





SAUMUR HABITAT SOUHAITE VOUS PROPOSER UN NOUVEAU SERVICE POUR LA GESTION DES RÉPARATIONS LOCATIVES DE VOTRE LOGEMENT

Le 1^{er} juillet 2019, Saumur Habitat avait mis en place un marché multiservices à la suite de l'accord collectif signé avec ses représentants locataires le 21 septembre 2018. A la suite de nombreux dysfonctionnements il a été décidé, en concertation avec ses représentants de locataires, de résilier ce marché au 31 décembre 2022. Depuis, il vous revient d'assurer par vous-mêmes ces réparations locatives.

Qui est responsable des réparations locatives actuellement ?

Pour rappel, Saumur Habitat vous a remis ce document qui précise à travers trois couleurs distinctes, qui intervient dans l'entretien et les réparations de votre logement :

- le propriétaire,
- le locataire
- une entreprise spécialisée sous contrat.

Quel serait ce nouveau service ?

Nous envisageons de proposer une assurance qui couvrirait les petites réparations locatives (plomberie, électricité, menuiserie, serrurerie) afin de vous offrir plus de confort et de tranquillité d'esprit. Les interventions seraient assurées par nos entreprises prestataires et/ou par nos techniciens qualifiés. L'intervention d'un professionnel qualifié et expert dans son domaine d'intervention vous garantit une qualité de prestations et de services. Le coût mensuel de cette prestation reste à déterminer.

IMPORTANT : en cas de dégradations accidentelles ou volontaires, les réparations seront toujours à la charge du locataire.

Questionnaire sur les réparations locatives : Votre avis nous intéresse.

Merci de répondre à cette enquête avant le 31/03/2025 en scannant le QR-Code ci-contre :



Si vous n'avez pas d'accès Internet, ou s'il vous est difficile de répondre à cette enquête en ligne, vous pouvez compléter le formulaire transmis avec ce journal et le déposer dans l'un des points accueil ou au siège de Saumur Habitat.

Seulement 5 minutes suffisent pour répondre à ce questionnaire!

TRAVAUX / CHANTIERS EN COURS



CONSTRUCTIONS

BELLEVIGNE LES CHATEAUX
(St Cyr-en-Bourg)
Le Moutier

- ▶ 5 logements
- ▶ Mars 2025



JUMELLES
Les Nivardières

- ▶ 20 logements
- ▶ Avril 2025



GENNES-VAL-DE-LOIRE
(Les Rosiers-sur-Loire)
Terre d'Ailleurs

- ▶ 7 logements
+ 1 commerce
- ▶ Juin 2025



MONTREUIL-BELLAY
Via Romesia

- ▶ 30 logements
- ▶ Janvier 2026



SAUMUR
La Fleurencelle et
l'Amarante

- ▶ 84 logements
+ 3 commerces
- ▶ Mars 2026



LA BREILLE LES PINS
Les Charmes

- ▶ 4 logements
- ▶ Mars 2026



ACQUISITION / AMÉLIORATION

MOULIHERNE
Clos Saint-Germain

- ▶ 6 logements
- ▶ Avril 2025



VARENNES-SUR-LOIRE
Alcyon

- ▶ 6 logements
- ▶ Avril 2025



SAUMUR
Fardeau

- ▶ 13 logements
+ locaux tertiaires
- ▶ Mars 2026



RÉHABILITATION

SAUMUR
Espace Marguerite
Bellanger

- ▶ 49 logements
(pour Habitat Jeunes
du Saumurois)
- ▶ Juin 2025



VARENNES-SUR-LOIRE
Champ Bertain 1 & 2

- ▶ 27 logements
- ▶ Mars 2025



SAUMUR
Fontenoy

- ▶ 46 logements
- ▶ Mars 2025





MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Afin de vous garantir un confort optimal, tout en maîtrisant les charges de chauffage, Saumur Habitat a engagé en 2024 les actions suivantes :

- Les chaufferies alimentant les sept tours situées rue Maurice Langlet, rue des Frères Lumières et rue du Chemin Vert à Saumur, ont été entièrement renouvelées et munies d'équipements plus modernes.
- 36 logements de ces tours ont été équipés de sondes de température, qui viennent compléter celles déjà installées à l'extérieur des bâtiments. Ces sondes permettent de comparer la température ambiante et la température extérieure afin de régler au mieux les installations de chauffage.

Afin de bien fonctionner, ces nouvelles installations requièrent un temps d'adaptation, ce qui explique les désagréments rencontrés lors de la mise en route du chauffage.

Pour rappel, dans l'ensemble des logements collectifs, la température ambiante est fixée à 19°C en journée et est réduite à 17°C la nuit.

- **Profiter de toutes les sources de chaleur :** Certaines activités domestiques créent de la chaleur. On pense, par exemple, au four, qui peut être laissé ouvert, une fois la cuisson terminée.
- **Un rayon de soleil ?** Profitez-en pour ouvrir vos volets et chauffer votre logement.
- **Fermer vos volets :** Pendant la nuit, conservez la chaleur de votre appartement en fermant les volets, les stores et/ou les rideaux.
- **Ne jamais couvrir vos radiateurs !** Cela empêche la bonne diffusion de la chaleur dans la pièce.

Nous vous rappelons qu'il est important d'être vigilant avec les chauffages d'appoint.

Ne les couvrez pas et évitez de les encombrer, car cela pourrait provoquer des risques d'incendie.

En suivant ces recommandations, vous profiterez pleinement de la chaleur de votre logement en toute sécurité.

NOUVEAU : UN SUIVI PAR SMS POUR VOS RÉCLAMATIONS

Afin d'améliorer votre satisfaction et le suivi de vos réclamations, Saumur Habitat développe l'envoi des SMS.

Dorénavant, vous recevrez un SMS dans ces trois situations :

- A la création d'une réclamation,
- Lors d'une prise de rendez-vous,
- Au moment du classement de la réclamation.

Ainsi, en intégrant les SMS dans le suivi de nos réclamations, nous vous informons en temps réel du traitement de vos demandes.

Une panne de chauffage ? Une coupure d'eau chaude ?

→ **Logements collectifs :**

Vous devez contacter en priorité notre prestataire DALKIA au 0.800.809.300.



→ **Logements individuels :**

Vous devez contacter en priorité notre prestataire Engie Home Services au 02.41.50.30.30.



QUELQUES ASTUCES POUR CONSERVER LA CHALEUR DANS VOTRE LOGEMENT

- **Aérer régulièrement votre logement :** En aérant votre logement pendant 5 à 10 minutes chaque jour, vous permettez à l'air humide, que vous et vos activités du quotidien avez produit, d'être remplacé par un air sec, et donc moins froid.
- **Ne jamais obstruer les grilles de ventilation :** En les calfeutrants, vous empêchez l'air de circuler et l'humidité de s'évacuer, ce qui peut être à l'origine de tâches sur les murs et l'apparition de moisissures.



SERVICES AUX HABITANTS

KLARO : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Klaro est une plateforme en ligne vous permettant de connaître votre éligibilité et celle de votre famille à plus de 1500 aides financières, locales, régionale et nationales. Son fonctionnement est simple : vous renseignez votre situation (composition de votre foyer, types de ressources perçues, commune de résidence, etc.), et les aides auxquelles vous avez droit apparaissent. Il vous suffit ensuite de vous laisser guider par la plateforme pour en bénéficier.

Quelles aides sont intégrées sur Klaro ?

Les aides financières auxquelles vous et votre famille pouvez prétendre concernent le logement (APL, aides à la rénovation énergétique), mais aussi le budget (prime d'activité, aide au permis de conduire), la famille (prime de naissance, aides à la garde d'enfant), la mobilité et les transports (achat d'un vélo électrique, Solidarité transport), le handicap (AAH, AEEH), etc.

Comment faire pour y accéder ?

Rendez-vous sur votre espace locataire et cliquez sur le lien correspondant. Puis créez votre compte Klaro. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec une conseillère clientèle de Saumur Habitat.

Un conseil : rassemblez au préalable tous les documents dont vous aurez besoin (bulletins de paie, derniers avis d'imposition, etc.).

Témoignage d'un locataire de Saumur Habitat :

« Klaro m'a beaucoup aidé, j'ai pu découvrir des aides auxquelles j'avais droit et que j'ignorais. »

Ne passez plus à côté de vos aides !

Saumur Habitat vous offre votre compte klaro

Bienvenue sur klaro

Henri
8102/91
2 500 € reçus

Mes aides en cours

AL
100 €
100 €

Mon Foyer

DÉCOUVREZ VOS AIDES

Klaro calcule les aides auxquelles vous avez droit parmi plus de 2 000 dispositifs nationaux et locaux.

LAISSEZ-VOUS GUIDER

Une question ? Nos conseillers sont à votre disposition par chat ou par mail pour répondre à vos questions !

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Directement depuis votre espace locataire Saumur Habitat il vous suffira de suivre les instructions.

klaro
Votre allié pouvoir d'achat

HABITAT
REUN

SAUMUR HABITAT

LA QUESTION DU LOCATAIRE

Pourquoi je paye de la T.O.M alors que je ne loue qu'un garage ?

- ▶ Au même titre que les logements, les garages sont également assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, même s'il n'y a pas de collecte directe liée à ces locaux.
- ▶ Selon leur emplacement, la taxe est basée sur la valeur locative des garages fixée par le service des impôts.
- ▶ Cette charge locative est récupérable auprès des locataires.



**LA
PAROLE
EST À
VOUS...**

Vous avez une question, une remarque, une idée à partager ?

Chaque numéro du Journal des Locataires vous permettra d'évoquer un sujet qui pourra être abordé dans cette rubrique.

Nom :

Adresse :

Votre sujet :

.....

.....

